



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 31 mars 2023

Résolution de Madame Graziella Schaller du mardi 28 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Graziella Schaller : « Lausanne s'attaque à trois addictions majeures chez les adolescentes et adolescents, mais oublie la cigarette électronique »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mai 2019 dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Graziella Schaller « Lausanne s'attaque à trois addictions majeures chez les adolescentes et adolescents, mais oublie la cigarette électronique », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Graziella Schaller :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité inclue la cigarette électronique dans ses prochaines campagnes contre les addictions »

Réponse de la Municipalité

Une campagne « Parlons puff ! » a été lancée dans les écoles fin février et mars, et se poursuivra toute l'année scolaire.

Cette campagne vise d'une part à sensibiliser les jeunes et leur entourage aux dangers de la puff - nouvelle génération de cigarette électronique jetable - et d'autre part à développer le sens critique des jeunes en leur faisant prendre conscience des stratégies marketing menées par l'industrie du tabac dont ils sont la cible.

Le Conseil des Jeunes de Lausanne, ainsi qu'un groupe de collégiennes et collégiens a travaillé main dans la main avec le comité de pilotage composé d'expertes et experts en prévention et en éducation pour monter cette campagne. Le slogan et ses six déclinaisons ont été imaginées par les jeunes et validées dans un second temps par le comité de pilotage.

La communication reprend les trois dangers que la puff représente : pas **écologique**, pas **réglo** (car encore vendue à des mineures et mineurs) et elle rend **accro** à cause de la nicotine.



La campagne se décline en plusieurs volets :

>le volet dans les écoles (février 2023)

Un dispositif de prévention est proposé aux écoles. Il se compose de :

Pour les 8P : une séquence pédagogique crée par l'unité de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) et d'Unisanté qui s'inscrit parfaitement dans le plan d'étude romand (PER). L'idée est de toucher les maîtresses et maîtres de classe et de leur livrer du matériel exploitable sur deux périodes. L'objectif est d'aiguiser le sens critique des élèves en leur faisant prendre conscience des dangers des puffs, mais surtout du marketing intensif dont elles et ils sont victimes.

Pour les 9-10-11^e : TABAGRAM, un jeu pour sensibiliser les jeunes à la publicité (omniprésente) et questionner sur le marketing intensif dont les jeunes sont « victimes », notamment sur les réseaux sociaux. Unisanté formera les professionnelles et professionnels de la santé et de l'éducation à utiliser cet outil et à faire bon usage du guide qui l'accompagne.

Les cartes postales et affiches de la campagne ont également été distribuées dans les sept établissements secondaires lausannois. Cela représente une bonne opportunité de parler de ces produits en abordant les différents slogans.

>le volet pour et par les jeunes (fin avril 2023)

A la demande des jeunes, trois clips de sensibilisation thématiques (reprenant les trois axes du slogan) seront produits par, pour et avec les jeunes et seront diffusés dès la fin du mois d'avril. Accompagnés par une agence spécialisée en communication numérique, de jeunes réalisatrices et réalisateurs étudiant le cinéma à l'Université de Lausanne produiront les clips. Les scénarii ont été rédigés par les jeunes et validés par le COPIL. Des membres du Conseil des Jeunes seront devant la caméra et se prêteront au jeu. Un rap de prévention « DAME » composé par LUM, jeune musicienne compositrice lausannoise, viendra compléter ces trois clips thématiques.

>le volet pour les parents (fin mai 2023)

Au vu de la multitude des (nouveaux) produits sur le marché et du manque d'information, on constate qu'il est difficile, tant pour les parents, le corps enseignant que les jeunes eux-mêmes, de savoir à quoi elles/ils sont exposés.

L'objectif du flyer, envoyé à tous les parents de la 8P à la 11^e ainsi qu'aux professionnelles et professionnels de la santé de la région lausannoise, est d'informer de manière simple et efficace sur ces différents produits, dont les cigarettes électroniques et les puffs font partie, avec des pictogrammes et des messages clairs.



>le volet réglementaire (fin mai 2023)

Les jeunes ont émis le souhait de (re)questionner la responsabilité des adultes face à la protection de la jeunesse. Un courrier co-signé par le Conseil des Jeunes et le Directeur EJQ sera envoyé aux membres signataire du *Codex pour la commercialisation de produits du tabac, cigarettes électroniques et d'autres produits contenant de la nicotine en Suisse* pour leur rappeler leur engagement à ne pas vendre des produits du tabac et de cigarettes électroniques aux mineures et mineurs (en attendant les nouvelles dispositions légales d'ici la fin de l'année 2023).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter